Avis de recrutement d'un consultant individuel pour la promotion de la pêche durable et la réduction des menaces sur les ressources halieutiques à Bondeau, Pestel et Corail

I. Mise en contexte

Community Organized Relief Effort (CORE), organisation internationale à but non lucratif opérant en Haïti comme *J/P Haitian Relief Organization (J/P HRO)*, assure le pilotage de l'initiative Haïti Prend Racine ou Ayiti Vet. L'initiative, lancée par la J/P HRO en 2015, a pour mission de supporter la résilience climatique des communautés haïtiennes en renforçant la capacité des structures locales en matière de gouvernance environnementale, de coordination et de gestion des ressources naturelles tout en utilisant une approche intégrée, durable et centrée sur la personne à partir d'une amélioration des conditions socioéconomiques. Cette mission est en conformité avec les priorités nationales telles qu'elles sont stipulées dans le Plan Stratégique de Développement d'Haïti 2012-2030 (PSDH). Elle est aussi en adéquation aux Objectifs de Développement Durable (ODD) et vise à soutenir l'Etat haïtien dans sa démarche à long terme pour le développement durable sur la nécessité de progresser rapidement vers la réalisation de l'Agenda 2030.

J/P HRO - CORE via l'initiative « Haiti prend Racine ou Ayiti Vèt », a obtenu un financement du Fonds de la Biodiversité des Caraïbes (CBF) pour la mise en œuvre d'une deuxième phase du projet d'Adaptation basée sur les Écosystèmes intitulé : « Paiement des services écosystémiques pour restaurer et protéger les mangroves de Bondeau, Pestel et Corail » dans les départements des Nippes et Grand'Anse. De manière holistique, ce projet s'articule autour de trois principales composantes visant à atténuer les impacts du changement climatique :

- La composante " moyens de subsistance " qui développe des chaînes de valeur et améliore les conditions de vie des communautés locales.
- La composante gouvernance environnementale qui renforce les capacités des autorités locales et leaders communautaires en matière de gestion des ressources naturelles, y compris la forêt de mangrove, et sensibilise la communauté également à la gestion des ressources naturelles.
- La composante restauration écologique qui facilite la gestion des forêts de mangrove et des bassins versants dégradés.

Par rapport à la première composante du projet, le projet entend fournir une assistance aux pêcheurs à travers la mise en place de coopératives de pêche, la formation sur les techniques de pêche, la

gestion des ressources halieutiques et un appui en matériels à partir d'une évaluation des besoins prioritaires.

La pêche est une activité importante porteuse économiquement. Bon nombre de familles côtières vit essentiellement de la pêche artisanale. En dépit de la mauvaise pratique qui persiste encore dans toutes les opérations de ladite filière, depuis la confection des matériels, les méthodes de la pêche, le traitement, la conservation et la commercialisation des produits halieutiques, chacune de ces opérations présentent des contraintes spécifiques qui empêchent le développement socioéconomique intégral du secteur. Dans les zones côtières du pays, la pêche représente une activité de grande importance où plus de 90% des gens dépendent de ce secteur. Le projet intervient dans la zone de Bondeau situant dans la commune de Petite Rivière des Nippes, les communes Pestel et Corail faisant partie du complexe Baradères-Cayemites qui se trouve à cheval sur deux départements (Nippes & Grand'Anse). Ce complexe a une ligne côtière de 157 Km et subit continuellement des assauts d'environ 4500 pêcheurs. Suivant les données collectées du ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) dans le cadre du Programme de Développement de la Pêche Artisanale (PDPA) financé par la Banque Interaméricaine de Développement, le complexe Baradères-Cayemites contient 32 ports de débarquement de poissons et de fruits de mer, 3224 embarcations dont 24 bateaux en fibre de verre, 44 Corallins, 151 canots et 3005 bois fouillés ont été recensés (**Source** : GRAPES, Base de données du MARNDR/DPDAQ/USAI, 2018). Les bois fouillés représentent à eux seuls, plus de 90% de la flotte au niveau du Complexe.
Les fruits de mer, source importante de protéine dans la ration alimentaire peut contribuer à améliorer la qualité nutritionnelle de la population. Vu l'importance de la pêche dans la sécurité alimentaire et le revenu de la population côtière, il est nécessaire de promouvoir des techniques de pêche durable en appuyant les structures de pêche afin de réduire les menaces sur les ressources halieutiques.

Par conséquent, le projet de Paiement des services écosystémiques pour la protection des mangroves de Bondeau, Pestel et Corail entend recruter un consultant individuel pour procéder à l'élaboration d'un plan de pêche durable, la mise en place de deux coopératives de pêche dont l'une à Pestel et l'autre à Corail, le renforcement technique des pêcheurs et un appui aux coopératives de pêche mise en place dans une dynamique de la promotion de la pêche durable.

II. Objectifs

Cette activité vise d'une manière générale le développement durable de la pêche tout en réduisant la pression sur les ressources halieutiques dans les zones d'intervention du projet. Spécifiquement, les objectifs suivants sont fixés :

1. Améliorer les conditions socioéconomiques des familles vivant de la pêche dans la zone de mise en œuvre du projet ;
2. Contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire de la population des zones d'intervention du projet ;

3. Réduire les menaces exercées sur les ressources halieutiques par la pratique d'une pêche durable ;

III. Mission du prestataire de service

Le prestataire de service a pour mission de renforcer les associations de pêche tout en mettant en place deux coopératives de pêche et d'élaborer un plan de pêche durable sur les côtes de Petite Rivière des Nippes, Pestel

IV. Tâches principales

Dans le cadre de cette activité, les tâches suivantes devront être réalisées par le prestataire de service.

1. Élaborer un plan de pêche durable dans les zones de côtes des communes Petite Rivière des Nippes, Pestel et Corail
2. Mettre en place deux coopératives de pêche tout en renforçant les capacités techniques et organisationnelles des structures de pêche dans les communes de Petite Rivière des Nippes, Pestel et Corail ;
3. Fournir une assistance concrète aux coopératives de pêche mise en place suivant les besoins prioritaires identifiés lors de l'évaluation des associations de pêche ;

À noter que l'équipe du projet va réaliser un inventaire / mapping et une évaluation des associations de pêche dans les zones du projet.

V. Résultats et produits de la consultation

Les résultats et produits attendus de cette consultation sont les suivants :

- Deux coopératives sont mises en place, leurs membres ainsi que ceux de la coopérative de pêche à Bondeau sont formés et sensibilisés sur les techniques de pêche durable et la gestion des ressources halieutiques
- Les associations ou structures de pêche (coopératives de pêche Pestel, Corail et KOPENIP à Bondeau) sont renforcées ;
- Un plan de pêche durable pour les communes Petite Rivière des Nippes, Pestel et Corail est élaboré ;
- Deux comités de suivi des activités dans le cadre de la promotion de la pêche durable seront (un mis en place (un dans les Nippes et l'autre dans la Grand'Anse) ;

VI. Livrables attendus

Les livrables attendus concernent particulièrement :

- Document de conception validé et rapport de mise en œuvre du programme de formation et sensibilisation au profit des pêcheurs pour la promotion de la pêche durable ;
- Rapport sur la mise en place des coopératives de pêche et les activités de renforcement des structures de pêche ;

- Document du plan de pêche durable et la mise en place de deux comités de suivi et/ou stratégie de sortie pour chaque zone du projet ;

VII. Contenu de la proposition

Le prestataire de service devra soumettre une proposition technique qui prendra en compte les points ci-dessous et un budget.

- ✓ Compréhension claire du mandat.
- ✓ Méthodologie et chronogramme d'activités.
- ✓ Stratégies pour la mise en œuvre de l'activité ;
- ✓ Programmation de formation, sensibilisation et structuration des associations de pêche ;
- ✓ Approche sur les activités de renforcement des structures de pêche ;
- ✓ Approche sur la mise en place des coopératives de pêche ;
- ✓ Approche sur l'élaboration du plan de pêche durable ;
- ✓ Approche sur la mise en place du comité de suivi pour chaque zone du projet et/ou stratégie de sortie ;

VIII. Durée et calendrier de la consultation

Les activités du projet devront s'échelonner sur une période de vingt-quatre (24) mois, cependant le consultant est libre de déterminer son calendrier de travail en fonction de la durée nécessaire pour la réalisation de ces activités. Le consultant doit ainsi présenter son calendrier bien établi.

IX. Qualifications et expériences requises

Le prestataire de service devra avoir une expérience avérée dans la pêche maritime et avoir aussi de bonnes connaissances dans le secteur de la pêche. Pour la réalisation de cette consultation, il doit remplir les conditions suivantes :

- ✓ Avoir un diplôme en agroéconomie et une spécialisation développement durable des ressources halieutiques ;
- ✓ Avoir déjà participé dans la réalisation des activités similaires avec trois (3) expériences au moins ;
- ✓ Être capable de travailler dans des zones difficiles et sous pression ;
- ✓ Faire preuve de flexibilité et d'autonomie ;

X. Aspect administratif

Le prestataire de service devra travailler sous la supervision de la coordination du projet et en collaboration avec l'équipe du projet. Tout extrant ou produit devra valider par la coordination du projet et contenir les logos de l'organisation et du bailleur. Le prestataire de service devra utiliser son équipe technique, ses propres matériels et équipements informatiques et, devra être disponible autant que possible pour des rencontres afin de s'assurer du bon déroulement de la consultation.

XI. Modalités de paiements

Le prestataire de service sera payé d'une somme forfaitaire incluant tous les coûts afférents aux tâches et qui lui sont confiées et dûment justifiées dans le dossier de l'offre financière. Le paiement des émoluments se fera par tranche d'allocation négociée sur la base d'un chronogramme de travail dûment justifiés. La libération de la tranche suivante est liée à la fourniture de tous les rapports d'étape requis.

- **Livrable 1 :** Soumission du document de conception validé et rapport final de mise en œuvre du programme de formation et sensibilisation au profit des pêcheurs pour la promotion de la pêche durable. Un pourcentage de 40% du montant total lui sera payé pour la mise en œuvre du programme.
- **Livrable 2 :** Soumission du rapport final sur la mise en place des coopératives de pêche et les activités de renforcement des structures de pêche. Un pourcentage de 30% du montant total lui sera payé
- **Livrables 3 :** Soumission du document du plan de pêche durable et le rapport sur la mise en place du comité de suivi et/ou stratégie de sortie sur les activités de renforcement des structures de pêche. Un pourcentage final de 30% du montant total lui sera payé.

NB : Aussi, il faut noter qu'il n'y aura ni ajustement des coûts ni ajouts de jours liés aux fluctuations du marché ou à une sous-estimation du travail et qui seraient survenus après la conclusion du contrat.

Date limite et lieu de soumission du dossier

Les intéressé(e)s sont prié(e)s de soumettre leur proposition par courriel **hrstaffing@jphro.org** au plus tard le 22 septembre 2023 à 4 :00pm à l'adresse suivante: Puits Blain 6, Pétion ville.

Nous recommandons vivement les candidatures féminines.
Seuls les dossiers/ candidat(e)s sélectionnés seront contactés pour les suites nécessaires